

Arras, le 18 mars 2019

Inspection des produits de la mer importés du Royaume Uni via Calais Centre de Boulogne-sur-Mer

Devant l'importance que revêt pour l'économie nationale la place boulonnaise, premier port de pêche de France et premier centre européen de transformation des produits de la mer, il a été décidé d'ouvrir un poste d'inspection frontalier, commun aux services de douanes et aux services vétérinaires, à Boulogne-sur-Mer afin de conforter l'économie locale et assure la fluidité des apports et des expéditions des produits de la mer.

Ainsi, de manière concrète, les camions contenant exclusivement des produits de la mer (poissons, crustacés, mollusques ...) importés via le port de Calais ou Eurotunnel, seront tous dirigés directement vers Boulogne-sur-Mer, sous le régime du transit douanier, afin de subir les contrôles vétérinaires à l'import préalable à toute opération de dédouanement.

Ce poste d'inspection, situé rue Constantine à Boulogne-sur-Mer, au plus proche des entreprises de la filière halieutique, sera ouvert en continu, 7 jours sur 7. De 05h00 à 13h00, des agents permanents seront en mesure d'assurer ces contrôles pour les quelques 20 à 30 camions par jour, avec potentiellement des pics d'activité évalués à 50 camions par jour.

En dehors de cette tranche horaire, au cours de laquelle il est attendu une dizaine de camions par jour, des agents des services d'inspection vétérinaire et phytosanitaire de Calais interviendront au plus vite, sur appel téléphonique, dans un délai raisonnable compatible avec le cycle de vie économique des produits transportés.

Enfin, en fonction des flux réellement observés les toutes premières semaines suivant la mise en œuvre des contrôles à l'import, les tranches horaires et les effectifs pourront être adaptés afin de répondre aux besoins constatés de la filière.